



**Les élus s'engagent pour la préservation des paysages  
du Grand Site du Cirque de Navacelles**





# L'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles

## L'histoire d'une protection mise en place par des acteurs impliqués et convaincus:

Le site classé actuel résulte de deux anciennes protections : le site inscrit « le cirque, le rocher et le hameau de Navacelles » (1941) et le site classé « le cirque, le rocher et le hameau de Navacelles » (1943) qui ont été abrogés et inclus dans le site classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis » (1983) et dans le site inscrit « Abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis » (1991).

**1990-2000:** 1<sup>ère</sup> phase de l'Opération Grand Site avec le dallage des ruelles, réhabilitation du bâti, de la Baume Auriol et des Moulins de la Foux.

**1995:** Création de l'association intercommunale pour la préservation et la mise en valeur du Grand Site de Navacelles et sa région.

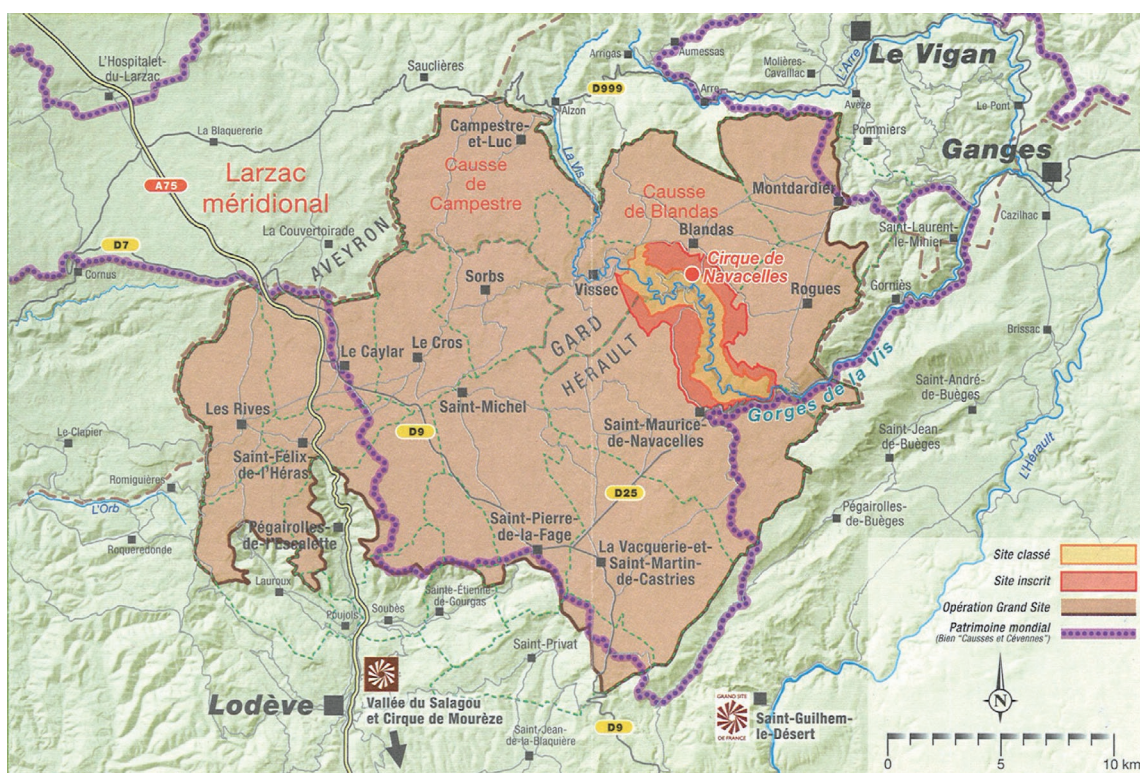
**2000 - 2006:** Elaboration des documents d'objectif des zones Natura 2000 sur les Causses du Larzac méridional, de Blandas et de Campestre, base de délimitation de l'Opération Grand Site.

**2007:** Création du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

**2011:** Inscription par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité des Causses et des Cévennes. Le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles est inclus, pour sa quasi-totalité dans la zone cœur du bien Causses et Cévennes.

**2008-2014:** Aménagement de la Baume Auriol ou encore du belvédère de Blandas comme relais Grand Site et mise en œuvre du programme d'actions: plan de circulation et de stationnement, charte paysagère et architecturale, schéma des activités de pleine nature, valorisation des patrimoines.

**Prochainement:** Candidature au label Grand Site de France



## Pour un développement harmonieux et une gestion qualitative du Grand Site:

La Charte paysagère et architecturale est une démarche volontaire des collectivités territoriales en association avec l'État. Engagée à l'initiative des élus, la Charte constitue un outil de gestion et d'aménagement du territoire collectivement partagé engageant le devenir du Grand Site de Navacelles.

Référence commune à tous les acteurs, la Charte paysagère et architecturale orientera les actions et les projets dans le Grand Site de Navacelles. Elle est un **guide de bonnes pratiques** pour garantir un développement harmonieux et une évolution qualitative du territoire.

### Les signataires de la charte

*Préfecture du Gard*

*Préfecture de l'Hérault*

*Conseil Général du Gard*

*Conseil Général de l'Hérault*

*Syndicat Mixte du Grand Site  
de Navacelles*

*Communauté de Communes  
du Lodévois et Larzac*

*Communauté de Communes  
du Pays Viganais*

*Commune de Blandas*

*Commune de  
Campestre-et-Luc*

*Commune du Caylar*

*Commune de La Vacquerie  
et Saint Martin de Castrie*

*Commune de Lauroux*

*Commune du Cros*

*Commune des Rives*

*Commune de Montdardier*

*Commune de Pégairolles de  
l'Escalette*

*Commune de Rogues*

*Commune de Saint Etienne  
de Gourgas*

*Commune de Saint  
Maurice-Navacelles*

*Commune de Saint Michel*

*Commune de  
Saint Félix de l'Héras*

*Commune de Saint Pierre de  
la Fage*

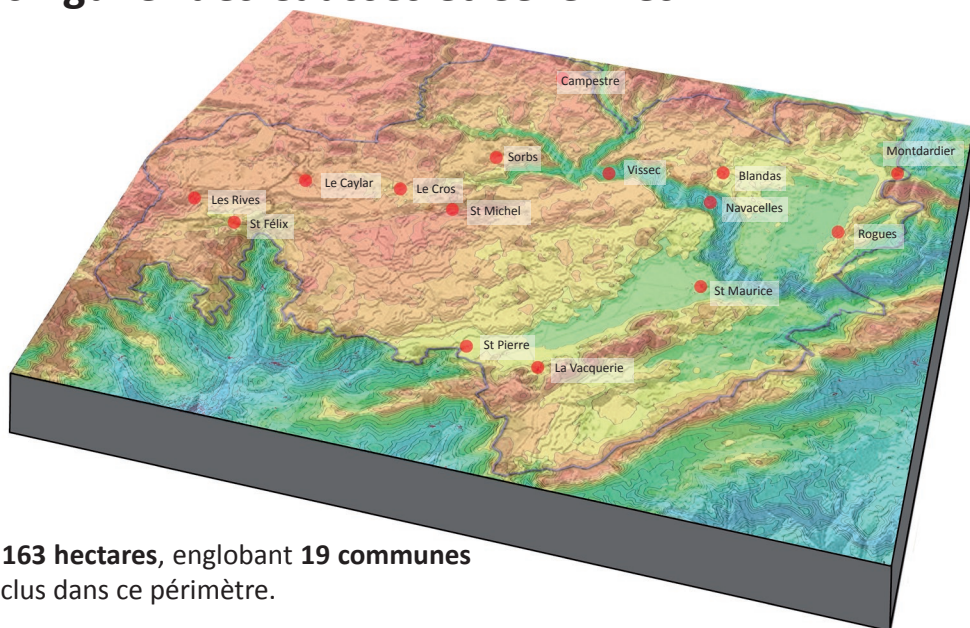
*Commune de Saint Privat*

*Commune de Sorbs*

*Commune de Soubès*

*Commune de Vissec*

# Le Grand Site du Cirque de Navacelles, un territoire singulier des Causses et Cévennes



Un territoire couvrant **46 163 hectares**, englobant **19 communes** dont **14 chef-lieux** sont inclus dans ce périmètre.

## Un territoire de contrastes entre gorges encaissées et vastes plateaux calcaires

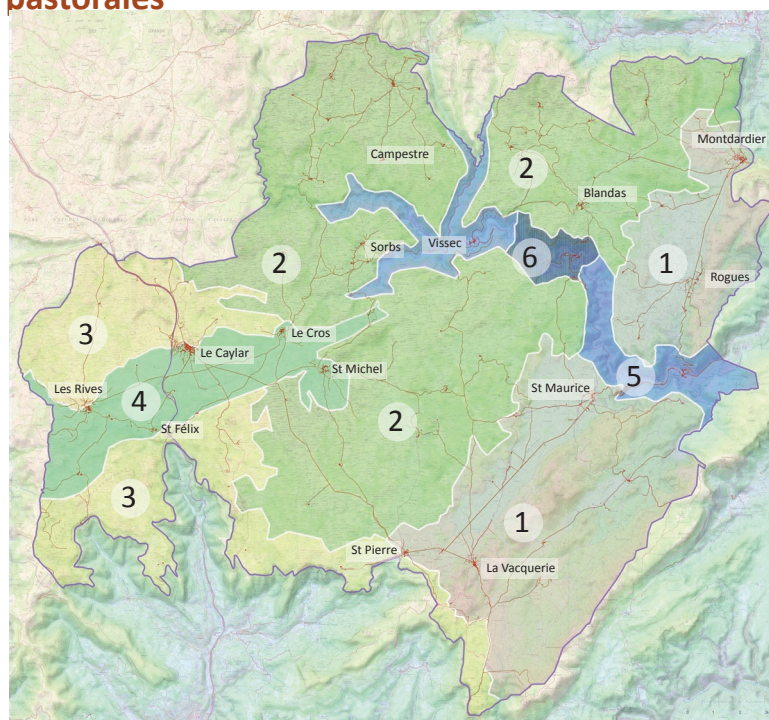


Plateau calcaire, ponctué de dolines dominées par la silhouette de St Maurice-Navacelles



Les gorges de la Vis et le Cirque de Navacelles

## Six unités paysagères façonnées par la géologie et l'adaptation des sociétés agropastorales



- 1 Les anciennes vallées captées
- 2 Le Causse calcaire dominé par les parcours
- 3 Le Causse ruiniforme
- 4 Les Ségalas
- 5 Les Gorges de la Vis et de la Virenque
- 6 Le Cirque de Navacelles

La longue et lente formation géologique du Causse et l'adaptation des activités agropastorales au territoire, déterminent six principales entités paysagères dont l'ensemble forme un site particulier et remarquable.

A l'est **(1)**, le paysage se décompose en larges et longues vallées sèches résultant d'anciennes rivières.

Au centre **(2)** le calcaire affleure sur l'ensemble des vastes parcours ponctués de dolines et de mas isolés.

A l'ouest **(3)**, les reliefs calcaires ruiniformes dessinent un paysage de chaos parfois spectaculaire entrecoupé de parcours et de chênaies claires.

Se superposant au socle karstique, la langue marneuse des ségalas s'étire d'est en ouest **(4)** et accueille une activité agricole centrée sur la production de céréales.

Les cours de la Vis et de la Virenque **(5)**, entaillant les Causses créent un paysage spectaculaire dont le centre est occupé par le Cirque de Navacelles **(6)**.

# Les paysages

## Connaître, valoriser et transmettre les paysages du Grand Site:

Les paysages du Grand Site de Navacelles sont issus d'une longue histoire géologique particulièrement prégnante et remarquable, sur laquelle se sont inscrites les traces des sociétés humaines. La société agro-pastorale multi-séculaire s'est adaptée aux contraintes géomorphologiques et climatiques façonnant entièrement ce territoire.

Aujourd'hui, les milieux ouverts des parcours, les faïsses, les clapas, les dolines cultivées, les chemins bordés de murets ou de buis, les lavognes et l'organisation de l'habitat sont le résultat d'une adaptation permanente entre l'activité agro-pastorale et le socle géologique.

Les spécificités du site se révèlent dans la majesté du grand paysage et la présence d'éléments vernaculaires façonnés par l'histoire.

Toutefois, cette diversité et ces qualités sont menacées par une transformation des pratiques agricoles: la forêt tend à progresser, les espaces de parcours où la pierre affleurerait partout accueille de plus en plus de broussailles, les terrasses et murets s'effondrent, les haies et buisseries sont moins entretenues, les résineux se développent...

Ces évolutions risquent d'effacer les spécificités de ces paysages reconnus dans le cadre de l'inscription du bien Causses et Cévennes au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le maintien de la diversité paysagère et de ses éléments caractéristiques, produit d'une histoire longue, reconnue, appréciée et partagée constitue un objectif majeur pour les paysages, support du développement harmonieux du Grand Site et de son évolution.

C'est grâce à une activité agro-pastorale dynamique et consciente de ces enjeux que la valeur paysagère exceptionnelle de ces territoires perdurera.

## Affirmer, valoriser et préserver le paysage agro-pastoral



Le sotch de Rogues



Le bocage des Ségalas



Parcours ovins et affleurement dolomitique

## Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire minéral et végétal



Faïsses à la Vacquerie



Lavogne à Saint Michel



Chemin du Pioch à Sorbs

## Valoriser les itinéraires de découverte



Frênes d'alignement le long de la RD9



Route bordée de muret



La Rigalderie, haies bordant la chaussée

# Les Engagements de la Charte

Connaître, conforter, valoriser, initier des projets, construire des partenariats, réaliser selon les règles de l'art, sensibiliser, transmettre, poursuivre l'histoire du territoire

## Préserver et valoriser le paysage agro-pastoral

- Identifier les parcours et repérer les secteurs à forte valeur patrimoniale;
- Favoriser le maintien des espaces ouverts et l'équilibre avec les espaces boisés;  
*Contenir le développement des boisements sur les secteurs de belvédère*  
*Maintenir la perception des principaux chaos dolomitiques et des paysages ruiniformes*  
*Mettre en valeur les principales collines, buttes et puechs par des déboisements sélectifs*  
*Dégager les parcours emblématiques*  
*Contenir les résineux*
- Préserver les grands espaces agricoles (ségals, sotchs...);  
*Identifier les secteurs à fort potentiel agronomique dans les documents de planification*  
*Affirmer les limites entre les espaces agricoles, l'urbanisation et la forêt*
- Préserver les terres agricoles aux abords immédiats des villages;  
*Préserver les dolines en assurant leur pérennité agricole ou par des aménagements ne portant pas atteinte à leur potentiel de culture*
- Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles.  
*Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux*  
*Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu*  
*Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté au site*  
*Mettre en œuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site*  
*Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties*

## Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire

- Identifier et préserver les drailles emblématiques bordées de buisseries ou de murets;  
*Identifier les drailles les plus emblématiques*  
*Repérer et inscrire les drailles les plus emblématiques dans les documents d'urbanisme*  
*S'inspirer des principes d'adaptation des drailles au paysage lors de la réalisation des nouveaux itinéraires*
- Identifier et préserver les terrasses agricoles et les clapas;  
*Inventorier les terrasses et les clapas remarquables*  
*Développer l'agriculture sur les terrasses les plus remarquables pour les mettre en valeur*
- Identifier et préserver les lavognes, puits et sources aménagées;  
*Approfondir la connaissance des lavognes et des puits*  
*Évaluer les ouvrages restant à restaurer pour leur usage agricole ou leur rôle identitaire*
- Identifier et préserver le petit patrimoine historique et préhistorique  
*Évaluer les opportunités et possibilités de restauration et de mise en valeur des patrimoines pour:*  
*Assurer leur pérennité, programmer et planifier les interventions*  
*Réaliser les aménagements modestes et respectueux des sites, la restauration des édifices et monuments,*  
*Faire partager à divers publics ce patrimoine vernaculaire*

## Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal

- Identifier et préserver les boisements remarquables;  
*Préserver et entretenir les ripisylves*  
*Identifier les espaces de chênaies claires de qualité pour l'agriculture et les paysages*  
*Réaliser un inventaire du maillage bocager et organiser sa protection dans les documents d'urbanisme*
- Identifier et préserver les arbres d'alignement  
*Réaliser un inventaire exhaustif des arbres remarquables et organiser leur protection dans les documents d'urbanisme*  
*Proposer un guide des principes d'entretien et de taille respectueux*

## Valoriser les itinéraires de découverte

- Adapter les aménagements routiers aux sites et lieux;  
*Élaborer un guide de référence des aménagements routiers*
- Favoriser la fréquentation diffuse du territoire par des itinéraires adaptés à la découverte  
*Signalisation et découverte des attributs agro-pastoraux*  
*Développement de circuits de découverte du territoire*
- Affirmer le statut des villages «portes d'entrée» du Grand Site et des villages «sas» «portes randonnées» du Cirque

# L'Architecture et l'Urbanisme

**Valoriser les centres anciens des villages et maîtriser leur développement en organisant les extensions. Restaurer le bâti ancien en accord avec le caractère de l'architecture locale et la réinterpréter dans la construction contemporaine :**

Les villages et hameaux du Grand Site sont implantés sur le territoire de façons diverses mais toujours en fonction des caractéristiques des sites et en composant avec les contraintes naturelles et économiques. La forme et l'organisation actuelle des centres anciens expriment l'histoire de la communauté qui les a bâtis. Il en résulte des principes communs d'organisation (alignement des façades sur rue, orientation des toitures, mitoyenneté des bâtiments). L'ensemble présente une grande homogénéité malgré la variété des situations et des volumes.

À l'écart, un patrimoine important de bâtiments isolés ayant souvent perdu leur fonction agricole ponctue le Grand Site. Ce bâti traditionnel, qu'il convient de préserver, contribue à l'identité du territoire.

À partir des années 70, un habitat résidentiel s'est développé suivant des modèles standardisés en rupture franche avec le mode d'organisation des villages. Cette tendance amène à l'abandon des bâtiments situés dans les centres anciens et à la réduction de l'espace public au profit de l'automobile. Simultanément, des restaurations utilisant techniques et matériaux inadaptés ont produit une altération souvent irrémédiable des qualités esthétiques et fonctionnelles du bâti ancien.

Le maintien du caractère exceptionnel des silhouettes villageoises et du bâti traditionnel du Grand Site implique de se doter d'outils pour infléchir les tendances constatées et permettre un développement cohérent et adapté au contexte des causes.

## Des silhouettes et des formes bâties à respecter



La silhouette de Montdardier



La silhouette de Saint Maurice Navacelles

## Des espaces publics à réhabiliter, à qualifier dans le cadre d'une dynamique villageoise



Récemment aménagées la placette des Rives



ou la place au centre du Caylar

## Promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales



Bâti traditionnel à Campestre-et-Luc et dans le hameau de la Rigalderie



Extension contemporaine à Rogues



# Les Engagements de la Charte

Connaître, conforter, valoriser, initier des projets, réaliser selon les règles de l'art, sensibiliser, transmettre, poursuivre l'histoire du territoire

## Renforcer le caractère des villages, hameaux et écarts

- Préserver et mettre en valeur les silhouettes identitaires des villages;  
*Identifier dans les documents d'urbanisme les silhouettes les plus remarquables*  
*Maintenir une silhouette villageoise avec l'espace agricole par une limite bâtie franche*  
*Restructurer les extensions résidentielles déjà réalisées en se référant à la composition des villages.*
- Réinvestir les centres anciens en réhabilitant l'espace public et le bâti;  
*Définir un périmètre prioritaire d'actions sur les centres anciens ou coeur de villages pour:*  
*Réaliser un projet coordonné, établir un programme de réhabilitation des centres anciens et de mise en valeur des espaces publics dans ces périmètres*  
*Conduire des restaurations du bâti en adéquation avec le caractère de chaque village*
- Concevoir et réaliser des extensions villageoises en accord avec l'existant  
*Conforter la centralité des villages, éviter la dispersion de l'habitat*  
*Renforcer le caractère de l'urbanité par des extensions dans le prolongement immédiat des villages*  
*Maintenir et prolonger le maillage des voies, rues, chemins piétonniers et cyclables*

## Promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales

- Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti des villages et hameaux;  
*Se référer aux recommandations de la charte architecturale et paysagère pour toute restauration et construction*  
*Privilégier la restauration et la réhabilitation du bâti ancien dans le respect de ses caractéristiques techniques et caussenardes*
- Identifier les mas isolés de valeur patrimoniale, préserver leurs caractères architecturaux;  
*Evaluer l'état des ensembles patrimoniaux pour mesurer les enjeux*  
*Prendre les mesures afin d'assurer leur protection, leur mise en valeur et leur évolution*  
*Réaliser des restaurations respectueuses des caractéristiques d'origine*
- Promouvoir une architecture contemporaine adaptée au contexte locale  
*Conduire les nouvelles constructions à s'insérer dans le caractère du bâti existant*  
*Eviter le développement de constructions étrangères au Causse et favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine écologique s'insérant dans les paysages villageois*  
*Intégrer les exigences de la transition énergétique dans les nouvelles constructions en recherchant des matériaux et des solutions adaptées au contexte caussenard.*

## Se doter d'un conseil architectural pour tout projet de construction, de restauration, de réhabilitation ou d'aménagement d'espace public

- Mettre en place une assistance architecturale aux pétitionnaires pour l'élaboration de chaque projet de construction, de restauration ou de réhabilitation.
- Dans chaque commune, mettre en place une information sur l'assistance architecturale.
- Organiser des sessions thématiques d'information sur les questions de l'énergie, des matériaux traditionnels ou innovant adaptés au Causse.
- Apporter aux élus et aux personnels des collectivités un conseil et une aide technique sur leurs projets

En utilisant la charte pour les paysages, l'architecture et l'urbanisme, chacun, selon son niveau d'action et de responsabilité contribue à préserver et à prolonger l'histoire de ce territoire d'exception

## Les partenaires de la Charte

Préfectures du Gard et de l'Hérault

---

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc Roussillon

---

Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine du Gard et de l'Hérault

---

Les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault

---

Le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

---

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

---

La Communauté de Communes du Pays Viganais

---

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionaux

---

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Gard et de l'Hérault

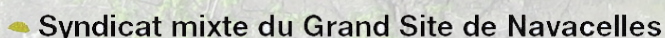
---

Les communes de Blandas, Campestre-et-Luc, Montdardier, Lauroux, La Vacquerie-et-Saint-Martin de Castrie, Le Caylar, Le Cros, Les Rives, Pégairolles-de-l'Escalette, Rogues, Saint Etienne de Gourgas, Saint Félix de l'Héras, Saint Maurice-Navacelles, Saint Michel d'Alajou, Saint Pierre de la Fage, Saint Privat, Sorbs, Soubès et Vissec.

**Pour télécharger la Charte:**

<http://www.cirquenavacelles.com/grand-site/projet-du-grand-site/charte-architecturale-paysagere/>

Crédits photos: SM du Cirque de Navacelles & CPIE des Causses Méridionaux

 Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles